mon cher Mr peuchet, une preuve
que je ne m'endors pas c'est que j'ai
voulu savoir du préfet de police si
réellement il s'opposoit a ce que son
dépôt fut compris dans les quatre;
je l'ai vu et il m'a dit qu'il avoit
écrit et agi dans ce sens et qu'il avoit
déja 20 millions d'immeubles pour
sa compagnie à lui. j'ai revu une
personne influente dans le ministère
pour lui parler de vous; elle a très bien
accueilli ma demande et ne m'a pas laissé
ignorer que la famille de son excell.
le tourmentoit pour nommer un Sr
Morin. si on nomme à cette place
et que, contre mon attente, vous ne
fussiez pas préféré, je ne me reposerois
qu'après avoir obtenu quelque chose qui
vous dédommageât pleinement.

je vous donnerai l'exemplaire
broché à notre 1re entrevüe. Renouard
me l'a envoyé

je vous salue cordialement

Le cte Chaptal

Ce 20 Jer 1819

Monsieur
Monsieur peuchet
rue Culture St Gervais N° 20
Au marais

Montpellier le 10 avril 1792

j'adhère de grand cœur, mon cher collègue, à la pétition que vous voulez présenter pour notre maître m. Berthollet. C'est à la fois rendre hommage au talent, ranimer l'industrie, et publier la reconnaissance et je ne doute pas que l'assemblée ne s'honore de distribuer des récompenses si bien méritées

les soins pénibles d'un immense établissement de teinture en coton et en toutes couleurs ne m'ont pas permis de m'occuper de la rédaction de quelques faits importans sur la chimie et même de la rédaction de mon procédé pour le blanchissage; il est tel, il est si simple que le quintal de coton me coute au plus 3tt 10s de blanchissage et je puis en blanchir dans une seule opération 10 quintaux, mais ma manipulation ne ressemble à rien de ce qui est publié

Adieu, mon cher collègue, j. l. Chaptal

j'offre du manganèse rendu au havre à 18tt le quintal c'est celui que j'ai fait essayer par mrs de javelle et dont ils ont été très contents, mais je ne puis en céder à ce prix que cent quintaux à la fois pour économiser par la quantité sur les frais de transport

[illegible]

A Monsieur Berthollet de l'académie des sciences
pour remettre à mrs. les commissaires du bureau des arts
à paris

MONTPELLIER

17.

G

DSI

reçu et lu à la Commission le 3e jour des Sans culotides.

MORT AUX TYRANS.

AGENCE
DES SALPÊTRES
ET POUDRES,
QUAI
MALAQUAY,
no. 13.

2e. DIVISION.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Paris, le 2e. Sansculotide, l'an second de la République Française, une et indivisible.

L'AGENCE des Salpêtres et Poudres de la République,

A la Commission des salpêtres de la section de l'arsenal.

Nous avons reçu, Citoyens, votre lettre d'hyer par laquelle vous nous invitez à vous désigner les batimens de l'arsenal dont les ouvriers de la raffinerie pourront lessiver les terres. votre zéle pour le succès des travaux que vous ont confiés vos concitoyens, mérite trop d'éloges pour que nous ne nous empressions pas de le seconder; en conséquence nous bornerons l'exploitation des ouvriers de la raffinerie aux seuls batimens occupés par la ci devant agence nationale et

vous pouvés étendre vos recherches dans tous les

autres.

Salut et fraternité.

[illegible] [illegible] [illegible]

DSI

E. F. v. R. Autogr. Samml. **Lit.** L **Nr.** 51.

geboren:		gestorben:
4. Juni 1756 zu Nogaret (Lozère).	Chaptal Jean Antoine Claude, Comte de Chanteloup, Chemiker, Staatsmann.	30. Juli 1832 in Paris.
Autograph:	**Datum:**	**stammt:**
Las. 1 p. 4	Paris 2. November 1823	Gek. v. Charavay 1884.

Inhalt:

Wissenschaftlicher Brief an einen Apotheker.

DSI

Bureau particulier du Ministre.

Liberté. Égalité.

Paris, le 8 nivose an 10 de la République française, une et indivisible.

Le Ministre de l'Intérieur

Au Citoyen degerando

votre lettre, mon cher degerando,
excite mes regrets 1° parceque vous
m'apprenez que vous etes malade
2° parcequ'elle m'engage dans le desir de
de la marine d'etre pourvu une
rendre que tard a la seance.
menagez vous, voyla le conseil de
l'amitié. faites que la lecture aille
un peu moins le bureau:
pris lostats de me supplees ou
l'espect
je vois avec plaisir le progrès de
notres institution.
je prend une vive part a l'interet que
vous ont ~~exprime~~ temoigné vos compatriotes
je vous salue Chaptal

Au Citoyen Degerando
rue du Bacq N° 558
en face des Missions étrangères

DSI

paris ce 2 9bre 1823

monsieur, le charbon animal que j'ai employé jusqu'ici m'a été fourni par les fabricants de paris mais je vous conseille de le faire vous meme en distillant fortement les os. on pulverise ensuite aussi fin que possible

la filtration des syrops empatés de charbon n'est pas facile, mais j'ai donné la description d'une presse a levier qui rend cette opération tres aisée ; on gradue la pression peu a peu et le syrop passe tres clair

j'ai toujours cru vos betteraves excellentes et je vous exhorte a ne pas vous decourager. icy les simples ouvriers reussissent et prosperent

je vous prie de recevoir l'assurance de tous mes sentiments

Le cte Chaptal

Monsieur

A Monsieur Viala, pharmacien
a Castelnaudary
dept de l'aude

Jean Ant. Claude Chaptal.

DSI

4 / C. Anthoine [?]
12 vend.re

N° 232 [?]

une copie aux Douanes
le 12 vend.re an 10.

2e. DIVISION.

BUREAU du Commerce

RÉPONSE a une Lettre du 28. fruct.

ENREGISTRÉE à l'arrivée, N.° 1911 - 2. compl.

ENREGISTREMENT du Départ

F.° 192.

Les Préposés des Douanes exemptés du Service de la Garde Nationale

Liberté.

Egalité.

Paris, le 7 Vendemiaire an 10 de la République française, une et indivisible.

Le Ministre de l'Intérieur,

Au Ministre des finances

J'ai reçu Mon cher Collegue, votre lettre du 28 fructidor (2e. Divon. 1re. Sect.) relative au logement des gens de guerre auquel peuvent être assujettis les préposés des Douanes.

Je partage absolument votre opinion; et j'ai écrit dans ce sens, au Préfet du département des Alpes-maritimes.

Je le préviens que ces préposés faisant un service public, ils ne sont point tenus

de celui de la garde nationale sédentaire, dont ils sont dispensés par l'arrêté du 14 Brumaire An 3.

A l'égard des logemens Militaires je lui retrace les principes énoncés dans votre lettre, et je l'invite à ne laisser soumettre les préposés à ces sortes de logemens, que dans les cas forcés de passages extraordinaires et même pour fort peu de temps.

Les ordres que j'ai donnés me font croire, Mon cher Collègue, que vous ne recevrez plus de réclamations à ce Sujet.

Je vous Salue

Chaptal

71

Au Citoyen Coustou fils aîné
de Montpellier
au port de la montagne
poste restante

paris le 7 Brumaire l'an 3e
de la république une et indivisible

Chaptal à Coustou

mon cher ami, j'ai reçu les deux lettres que tu
m'as écrites et j'apprends avec plaisir que notre
pauvre philippe a pu enfin s'échapper des
griffes espagnoles — je suis convaincu que
ta présence ne sera nécessaire au port de la montagne
que pour donner par toi même les renseignemens
dont on peut avoir besoin — mais si j'avois
a juger philippe, il est clair que son retour
par le port de la montagne éloigneroit de moi
toute idée d'emigration. car, a coup sur, un
homme qui se presente par la large voye n'a
pas l'air de se croire emigré, et, en fait de
revolution l'intention doit faire la base de nos
jugemens
en outre tout le monde scait que Coustou
etoit en espagne pour le commerce de la maison,
tout le monde scait
qu'il n'a pas pu venir du moment que la guerre
a eté declarée, parceque la frontière etoit gardée,
sa correspondance prouve qu'il ne desiroit rien tant
que de revenir; d'ailleurs il etoit si peu des
gens de nos farouches ennemis qu'il y a eté continuellement
maltraité
la simple exposition des faits te suffira, je pense —

j'ai bien regret que mon ami rioux resté du
purple qui etoit en million au port dela montagne
en fait reparti, mais tout le monde l'accorde sur
les vertus de jean bon st andré, comme il etoit en
million depuis longtemps je n'ai pas eu occasion de
le connoitre personnellement. je crois meme
que des lettres de recommandations sont inutiles
auprès de lui, car tout doit partir de monpellier
ou son frère est connu. et je suis sur que
personne ne se refusera a lui donner les
temoignages d'estime que lui meritent ses vertus
et son patriotisme

si hazard est a toulon embrasse le pour moi

J. Chaptal

N° 3581

j'ai l'honneur de recommander
a mr le dir. gal la demande
de mde Labruche. son mari
appartient a une famille
qui a rendre de grands service
a la fabrique du gevaudan et
qui est generalement estimée

Le cte chaptal

voir
quand il
y aura moyen

N° 5765
10 AOUT

DSI

Au Citoyen
Rivoire, hôtel de la Marine
Rue Gaillon
Paris.

Ecrit à M. Rocholle le 21 thor

18

1re DIVISION.

BUREAU de la Compté adve

RÉPONSE à une Lettre du C. Mor

ENREGISTRÉE à l'arrivée, N.° 514. 9 mor

ENREGISTREMENT du Départ, N.° 52

Roer.

Sommes dues à la Succession Rulhière.

Liberté. Égalité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 30 Messidor an 10 de la République française, une et indivisible.

Le Ministre de l'Intérieur,

Au Citoyen Rivoire hôtel de la Marine Rue Gaillon à Paris.

Je vous préviens, Citoyen, que je viens de transmettre au Commissaire Général du Gouvernement à Mayence les pièces que vous m'avez adressées au nom des héritiers du Cen Rulhière.

Je lui donne l'autorisation nécessaire pour qu'il leur fasse toucher les 60. Jours de traitement qui étaient dus à feu Cen Rulhière en qualité de Préfet de la Roër et de ses frais de route et

Turin à Paris à raison de 10.^f par Poste.

C'est avec le Commissaire Général que, d'après l'autorisation que je lui donne, ils doivent correspondre pour terminer cette affaire,

Je vous Salue.

Maptasz

1.re DIVISION.

BUREAU
DE LA COMPTABILITÉ
ADMINISTRATIVE.

Enregistrement
au départ n.o

CIRCULAIRE.

DÉPENSES
de l'an 11.

N.o 4322 — 24 frimaire an 12

Paris, le 21 Frimaire, an 12 de la République.

LE MINISTRE de l'Intérieur,

Aux Préfets des départemens.

JE vous fais passer, citoyen Préfet, deux tableaux imprimés, qui sont destinés, l'un à recevoir le montant des traitemens qui ont été payés ou qui resteraient dus aux divers fonctionnaires de l'ordre administratif et de l'instruction publique pour l'an 11, et l'autre à présenter le montant des dépenses variables qui ont eu lieu pendant la même année, avec distinction des sommes payées de celles qui seraient encore dues.

Je vous invite à les faire remplir, et à me les renvoyer immédiatement.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que de la régularité des dépenses et de l'exactitude des calculs qui seront portés sur ces tableaux, dépend nécessairement la célérité des mesures qui tendront à apurer la comptabilité de cet exercice.

J'ai l'honneur de vous saluer.

3

136,113.61
826,200. ~
1 20

1082313 61

DSI

4e DIVISION.

BUREAU de l'Instruon publique

RÉPONSE à la Lettre du 17. Mor renvoyée à la 4e Don le 4 Thor

ENREGISTRÉE à l'arrivée, N.o 127.

ENREGISTREMENT du Départ, N.o 13

Liberté. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Egalité.

Paris, le 14 Fructidor de l'an 9 de la République française, une et indivisible.

Le Ministre de l'Intérieur,

au Citoyen Molard administrateur du Conservatoire des arts & métiers

on répond au Cen Molard qu'il sera compris dans la liquidation de l'arriéré des dépenses de l'an 7 du Dépôt des Machines

D'après la réclamation que vous m'avez adressée, Citoyen, relativement au remboursement qui vous est dû d'une somme de trois cent huit francs soixante cinq centimes pour les 7 1ers mois de l'an 7 des dépenses ordinaires de service des Dépôts des Machines, j'ai ordonné de vous comprendre nominativement pour cette somme dans la liquidation de l'arriéré de l'exercice de ladite année. Vous serez prévenu du mode de liquidation et du moment où le titre pourra vous en être délivré.

Je vous salue.

Chaptal

vous pourriez simplement ce qui est salaire d'avec les autres objets de dépense et il me seroit plus facile de vous payer la 1ere article Cha

4e Don

Au Citoyen Molard administrateur du Conservatoire des arts et métiers

à Paris

Rue Martin

15

DSI

AUTOGRAPHE

de

Chaptal

Jean Antoine Claude, Comte de Chanteloup

OBSERVATIONS

1.) L.a.s. 1 p. 8° Paris, le 8 nivose an 10 de la République française. Auf Papier „Bureau particulier du Ministre" gerichtet „au citoyen Degerando" bedauert die Erkrankung des Verfassers aus zwei angeführten Gründen.

2.) L.a.s. 1 p. 4° Montpellier, 10.4.1792 gerichtet an Berthollet mit eighd. Adresse, der ihn an Hassenfratz weitergeben soll; über seine chemischen Arbeiten, speziell Färben und Bleichen, auf welchem Gebieten Ch. bkl. anerkannte Autorität war. Aus Sammlung Dr. K. Loewenfeld.

3) L.a.s. 1 p.4°, Paris, 2.Nov.1823, mit eigh. Adresse an dem Apotheker Viala in Castelnaudary, über die Herstellung der Tierkohle und die Filtration des mit Kohle versetzten Syrups.
/Stargard- F.v.R. /

Chaptal (spr. schaptall), Jean Antoine Claude, Graf von Chanteloup, Staatsmann und Chemiker, geb. 4. Juni 1756 in Nogaret (Lozère), gest. 30. Juli 1832 in Paris, studierte daselbst, lebte dann als Arzt und Lehrer der Chemie in Montpellier, wurde 1793 Leiter der Salpeterfabrik in Grenoble, wo er die Fabrikation des Salpeters vereinfachte, erhielt eine Verwaltungsstelle im Depart. Hérault und wurde Professor der Chemie in Montpellier. C. förderte die Fabrikation von Schwefelsäure, Alaun und Soda, führte die Türkischrotfärberei in Frankreich ein und gab ein Weinverbesserungsverfahren an. 1798 ward er Mitglied des Instituts, 1799 Staatsrat und 1800 Minister des Innern. Als solcher bemühte er sich um die Hebung der Industrie, begründete die Handelsgesetzgebung und vermehrte die Börsen, sorgte für die arbeitenden Klassen, beutete die Fortschritte Englands im Maschinenwesen aus und errichtete in Compiègne die erste Kunst- und Gewerbeschule. Die großen Sammlungen des Konservatoriums für Künste und Gewerbe öffnete er für den Unterricht industrieller Bürger. Er begünstigte auch den Bau neuer Straßen, Brücken und Kanäle und begründete die freie Flußschiffahrt. Ebenso rief C. die ägyptische Kommission ins Dasein und war tätig für die Errichtung und Ausbildung wissenschaftlicher Lehranstalten. 1804 erhielt er seine Entlassung, ward indes schon 1805 zum Mitgliede des Erhaltungssenats berufen und 1811 geadelt. Während der Hundert Tage war er Staatsminister und Direktor des Handels und der Manufakturen. Nach der Restauration trat er ins Privatleben zurück, ward aber 1819 in die Pairskammer berufen. Er schrieb: »Essai sur le perfectionnement des arts chimiques en France« (1800); »Éléments de chimie« (4. Aufl. 1803, 3 Bde.); »Chimie appliquée aux arts« (1807, 4 Bde.; 2. Aufl. 1827, 5 Bde.; deutsch von Hermbstädt, Berl. 1808) und »Chimie appliquée à l'agriculture« (1823, 2 Bde.; 2. Aufl. 1829; deutsch von Eisenbach, mit Anhang von Schübler, Stuttg. 1824); »De l'industrie française« (1829, 2 Bde.).

DSI

CHAPTAL, J.A.C. (1756-1832). Two pieces: ALS and LS. 1819 and 1802. 1 and 2 pp.

CHAPTAL (Jean-Antoine). Comte de Chanteloup, chimiste et homme politique, membre de l'académie des Sciences, 1756-1832.- P.S. Paris, le 2ème sans culotide, an 2 (18 septembre 1794). 1 p. 1/4 in-4. Entête imprimé, vignette avec la mention "Mort aux Tyrans". 75 Frs.

L'Abbaye - 67

Lettre relative à l'emploi des ouvriers de l'agence des salpêtres et poudres. Elle est également signée par deux autres membres de la Commission.

—— D. S. (Chaptal), Paris, le 14 Fructidor de l'an 9 [1801], au Citoyen Molard (with address), 1 page 4to., £1, 5*s* 52

LONDON SOTHERAN

An official letter, with heading of the Ministry of the Interior, announcing the mode of payment of moneys due to the addressee. Added are 4 lines in Chaptal's handwriting.

1136 **CHAPTAL** (Jean-Antoine), le grand chimiste, ministre de Napoléon (1756-1832). — L. a. s. au citoyen *Coustou*, 7 brumaire an III, 1 p. 1/2 in-folio. *Rare.* 1.000 fr.

« J'apprend avec plaisir que notre pauvre *Philippe* a pu enfin s'échapper des griffes espagnoles... ». Il le défend contre le reproche d'avoir émigré. Il parle avec éloge de *Jean Bon Saint-André*.

and including an Index, folio, *hf. calf (binding worn, and a hole burnt in binding, discolour*... 182
few pages of text), £7, 15s
The above refers to Brunel's work in connexion with the Birmingham and Gloucester Railway, Bristol Docks, ...

d'un *misérable dialogue* dont il dit : « *Je n'ai jamais vu d'aussi infâmes niaiseries* ».

1140 **CHEVREUL** (Marie-Eugène), chimiste, né à Angers (1786-1889). — L. a. s., 1 p. in-12. 500 fr.

Invitation à un dîner au Jardin des Plantes.

DSI

1141 **CHEVREUL** (Marie-Eugène), né à